

Chastre, le 23 janvier 2006.

Sophie SMOLDERS
Rue du village 33
1450 Villeroux.

Daniel RYCKMANS
Av. du Castillon 20
1450 Chastre.

Monsieur Claude Jossart,
Bourgmestre de / et à Chastre
Av. du Castillon, 71
1450 Chastre.

Monsieur le Bourgmestre,
Cher Claude,

Concerne : ajout d'un point à l'ordre du jour du Conseil Communal du 30 janvier 2006 :

Motion déclarant Ingrid Betancourt citoyenne d'honneur de la Commune de Chastre.

Le 23 février 2006, il y aura tout juste 4 ans (1460 jours !) qu'Ingrid Betancourt a été enlevée et séquestrée par les FARC (Fuerzas Armadas Revolucionarias Colombianas) en Colombie. Députée puis Sénatrice, candidate à l'élection présidentielle de mai 2002 sous la bannière du parti « Oxígeno verde », Ingrid Betancourt a toujours lutté pour plus de démocratie et de justice sociale, moins de corruption et de violence dans son pays. Son combat s'est brutalement arrêté le 23 février 2002 lorsqu'elle a été enlevée en pleine campagne électorale présidentielle. Depuis lors, quelques nouvelles épisodiques, et un formidable élan de solidarité à travers le monde en faveur de sa libération, de la libération aussi des plus de 3000 personnes séquestrées en Colombie par les FARC et autres groupes paramilitaires.

ECOLO Chastre a déjà proposé à 2 reprises de façon orale (conseils communaux des 03.04.03 et 24.02.05) qu'Ingrid Betancourt soit proclamée « Citoyenne d'Honneur » de la Commune. Par deux fois notre proposition a été rejetée. Si nous revenons avec cette proposition, c'est parce que nous espérons que l'opinion des conseillers communaux peut avoir changé en sachant que :

- plus d'une commune belge sur quatre (et près d'une commune brabançonne wallonne sur deux !) l'a déclaré citoyenne d'honneur.
- les conseillers communaux chastrois ont voté unanimement lors du conseil communal du 27 décembre 2005 un manifeste pour l'abolition mondiale des armes nucléaires d'ici 2020, et donc une motion portant sur un problème qui dépasse le cadre strict de la commune.

L'approche du quatrième anniversaire de sa séquestration (ainsi que de Claire Rojas, son attachée de presse) montre à nouveau l'importance, peut-être vitale, de continuer à parler d'elle et de sa cause.

ECOLO Chastre propose donc au Conseil communal de se prononcer en faveur d'une motion déclarant Ingrid Betancourt Citoyenne d'Honneur de la Commune. Pourquoi cela ?

- 1) Parce que la Commune est le premier niveau de démocratie :
Faire savoir aux citoyens et aux électeurs toute action en faveur de la démocratie, est un des rôles de la Commune. A l'heure où les jeunes sont de plus en plus confrontés à des exemples de comportements agressifs, au développement de la criminalité, qu'elle soit physique ou financière, il devient urgent de pouvoir mettre en avant des personnes qui luttent contre ces dérives, qui se battent pour des solutions non-violentes, comme c'est le cas d'Ingrid Betancourt.
- 2) Parce qu'Ingrid Betancourt est une élue politique :
Députée, puis Sénatrice, candidate à l'élection présidentielle, elle s'est battue contre l'injustice sociale et la violence, contre la corruption et le trafic de drogue, et pour une solution pacifique de la guerre civile en Colombie. Quand on connaît l'activité et le dévouement que nécessite un mandat d'élue une nomination comme citoyenne d'honneur prend toute son importance.
- 3) Parce qu'Ingrid Betancourt représente plus de 3000 otages retenus par les guérillas et groupes paramilitaires colombiens :
Parler d'elle, militer en faveur de sa libération, c'est aussi se battre pour les milliers d'anonymes emprisonnés et séquestrés depuis des mois et des années en Colombie.
- 4) Parce qu'il s'agit d'une question vitale et de dignité :
La publicité faite autour d'Ingrid Betancourt et des autres séquestrés, la popularité qu'elle et sa cause ont progressivement acquise, c'est, en Colombie et dans d'autres pays de la région, une question de vie ou de mort. Oublier, ne pas agir, c'est ne pas laisser de chances à toutes ces personnes enlevées et séquestrées qui risquent à tout moment d'être éliminées.
Par cette nomination symbolique, ce sont aussi les valeurs de la démocratie qui sont affirmées.
- 5) A cas exceptionnel, réponse exceptionnelle :
Au-delà des coutumes communales de ne pas trop aimer les motions et/ou les nominations « citoyen(ne) d'honneur », il nous semble fondamental de pouvoir faire un geste fort qui peut contribuer à la libération d'Ingrid Betancourt et de centaines d'autres séquestrés en Colombie et ailleurs dans le monde.

Fin décembre 2005, la Commune de Ham-sur-Heure-Nalinnes a été la 1500^{ème} commune à nommer Ingrid Betancourt « Citoyenne d'Honneur ». Parmi ces 1500 communes, il y en a 149 en Belgique (ce qui veut dire **qu'un peu plus d'une commune belge sur quatre a déclaré son soutien à Ingrid Betancourt**), dont 12 communes du Brabant wallon que nous citons ci-après : La Hulpe, Rixensart, Ramillies, Ottignies, Jodoigne, Nivelles, Waterloo, Braine-l'Alleud, Walhain, Genappe, Loupoigne et Court-St-Etienne

A l'issue du débat concernant ce point, nous soumettrons ce dernier au vote du Conseil.

En vous remerciant pour votre attention, recevez Monsieur le Bourgmestre, cher Claude, nos meilleures salutations.

Daniel Ryckmans,
Conseiller communal.

Sophie Smolders,
Conseillère communale